moment de l'Exposition en y offrant l'hospitalité à des députations de toutes les armées du monde.

Le carnaval a été inauguré hier par le premier bal ; il sera très long cette année car il doit durer jusqu'au 5 mars. Il ne paraît pas devoir être plus gai que le précédent. On a prétendu que pour *faire aller* le commerce, il y aurait plusieurs bals par mois à l'Hôtel de Ville; mais je ne crois pas que les bals de M. Haussmann suffisent à réveiller la vieille gaîté gauloise.

Paris, 17 décembre.

Plusieurs journaux de Paris continuent de s'occuper du projet de réorganisation ou plutôt d'organisation militaire qui est plus vivement attaqué que défendu jusqu'à présent. On a fait cette remarque que si la Prusse emprunte à la France l'organisation administrative de son armée, la France songe en ce moment à emprunter en partie à la Prusse le mode de recrutement de ses forces militaires. Nous comprenons que l'on imite nos services d'intendance qui sont assurément les mieux réglés du monde; mais nous ne comprendrions pas qu'on assimilât les Français aux Prussiens et qu'ayant des tempéraments différents, on essayât de les soumettre à une discipline identique, On dit l'automate prussien pour désigner le soldat armé du roi Guillaume ; on dit du soldat français que c'est une bayonnette intelligente. Ces expressions populaires marquent deux vérités reconnues. Le même régime ne convient pas aux deux nations. C'est pour cela que nous pouvons croire que le projet d'organisation. dont l'économie diffère de celle de l'organisation prussienne, recevra des modifications qui l'en distingueront encore davantage.

Le télégraphe nous apporte aujourd'hui un résumé du passage relatif au Mexique du message de M. Johnson. Il y est parlé des rapports avec la France qui seront encore meilleurs après l'évacuation ; mais il y est dit très clairement que c'est l'intervention américaine qui remplacera l'intervention française. Du reste, il est probable que nous aurons demain le texte complet du message. Ce que nous en connaissons jusqu'à présent prouve la médiocrité de M. Johnson comme homme d'Etat: car chef d'un grand pays, il est aussi maladroit dans son langage devant les foules que dans les actes qui concernent les puissances étrangères.

On faisait courir divers bruits aujourd'hui au sujet de l'Empereur Maximillien: selon les uns, il avait abdiqué avant de quitter Mexico; selon d'autres, il était déjà dans les eaux européennes, en route pour Miramar.

L'Empereur et sa famille sont arrivés cette après-midi aux Tuileries.

Voici qu'on révoque en doute le prochain voyage de l'Impératrice à Rome : une décision définitive n'aurait pas été prise encore et la visite de l'Impératrice au Pape pourrait bien être retardée jusqu'au printemps ou à l'été prochain.

Il ne nous arrive de Rome aucune mauvaise nouvelle. La population reste calme et le comité romain n'a pas encore fait parler de lui. En même temps, on parle mais vaguement de réformes administratives qu'octroierait le St Siége.

Il paraît que la nonciature de Paris vient de recevoir les bulles pontificales érigeant l'Evêché d'Alger en Archevêché, et créant les Evêchés d'Oran et de Constantine.

Le baron J. de Rothschild part demain pour Nice; il se rendra delà à Florence. On peut supposer que ce voyage a pour but quelque négociation financière avec le royaume d'Italie.

C'est demain que M Michel Chevalier rouvre son cours d'économie politique au Collége de France.

La liquidation de quinzaine s'est faite en baisse aujourd'hui.

Le *Journal des Débats* publie ce matin un article de M. Prévost-Paradol qui ne touche en rien à la politique et dont la conclusion nous paraît tout à fait louable. M. Prévost-Paradol formule un vœu émis déjà par beaucoup de personnes qui ne sont pas le moins du monde révolutionnaires, en faveur d'une révision des lois sur la diffamation; et il prend occasion d'un procès qui vient de causer du scandale en Angleterre pour proposer de « faire de toute poursuite en diffamation une action civile déférée au jury et pouvant donner lieu à des dommages et intérêts fixés par le verdict. » C'est là un vœu assurément fort raissonnable; nous ajouterons cet autre vœu ou si l'on veut cette réserve, c'est que dans les procès en diffamation, l'inculpé fût admis à faire la preuve, bien entendu quand il s'agirait d'actes de la vie publique, la vie privée devant toujours être protégée contre les caprices ou la cupidité des faiseurs de scandale. Tôt ou tard on en viendra là.

La création de la caisse d'exonération de l'armée avait ruiné une industrie peu intéressante, celle des entreprises de remplacements militaires. Dans le peuple on appelait ceux qui faisaient ce métier des marchands d'hommes et ils n'étaient pas mieux vus en général que les anciens raccoleurs. On dit que le projet de réorganisation militaire admettant le principe de la substitution, il se crée déjà des entreprises de raccoleurs. Reste à savoir si le gouvernement encouragera ou entravera cette laide industrie qui vit de la misère des uns, de la mollesse ou de la lâcheté des autres. Nous ne croyons pas qu'il l'encourage.

CH. CAHOT.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant, extrait de nos autres correspondances :

Paris, 18 décembre.

Un journal annonce le départ pour Rome comme volontaires pontificaux, du comte d'Exéa, neveu du général de ce nom, du comte de Monibrun de La Valette, cousin de M. le ministre de l'Intérieur, et de M. de la Ferrière, cousin du chambellan de l'Empereur.

S. M. l'Impératrice a envoyé 500 francs pour les parents des victimes de l'*Evening-Star*, par l'intermédiaire de M. Damas Hinard, son secrétaire de commandements.

Axiôme : si la liberté était bannie du reste de la terre, c'est en Suisse qu'on la retrouverait.

Les preuves ne manquent pas à l'appui de cette affirmation helvétique. On se rappelle avec quel ordre et quelle amérité ont eu lieu, il y a deux ou trois mois, les élections de Genève : urnes renversées, vitres brisées, coups de bâtons et coups de fusil; en somme, un « scrutin libéral » laissant loin derrière lui les gentillesses et les horions du *poll* britannique.

Les gens de Berne viennent à leur tour de montrer qu'ils n'entendent pas moins intelligemment, pas moins démocratiquement que ceux de Genève la liberté des opinions et des personnes. Voici ce que mande une correspondance de la cité aux trois ours traditionnels :

« La Suisse croyait être débarrassée pour toujours des jésuites. Point du tout. Ces jours derniers, le Conseil fédéral apprit que le gouvernement du Valais avait accordé la qualité de professeur dans les collèges cantonaux à deux ou trois membres de l'ordre; que d'autres séjournaient au Valais soit comme aumôniers dans des couvents, soit comme professeurs particuliers. Le Conseil fédéral vient de prendre une décision en vertu de laquelle le gouvernement du Valais est invité expressément à se conformer aux prescriptions légales. »

Il doit y avoir ici une faute d'impression. Au lieu de « prescriptions » c'est « proscriptions » qu'il faut lire.

D'après les journaux suisses, l'Impératrice Charlotte doit quitter très prochainement sa résidence de Miramar et être conduite dans le célèbre établissement de Préfargier (canton de Neufchâtel) où elle serait installée avec quelques personnes de son entourage dans un corps de logis particulier.

On mande de Vienne que le duel qu'on avait annoncé entre le général Benedeck et le général comte Clam Gallas, a eu lieu samedi. Ce dernier aurait été très grièvement blessé. Vous savez que la cause de ce duel a été la brochure justificative publiée par le général Clam Gallas qui contient des attaques très vives contre le général Benédeck. Les deux adversaires sont âgés de plus de soixante ans.

Une feuille belge rendant compte de la cérémonie de la restitution de la tête de Richelieu, prétend que M. Mérimée, sénateur, a une autre tête du cardinal avec un dossier de pièces authentiques.

Le cas est embarrassant ; que Richelieu ait eu une forte tête, tout le monde en tombe d'accord, mais qu'il en ait deux... cela paraît impossible.

J'aime à croire que M. Mérimée, mis en demeure de se prononcer sur un phénomène si extraordinaire, va se faire un devoir de nous éclairer. Il ne faut pas que Richelieu, même mort, garde une tête qui ne lui appartient point ; ou s'il en a deux, il a le droit d'exiger qu'on les lui restitue.

Pour toute la correspondance, J. REBOUX

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le conseil municipal se réunira le samedi 22 courant. Voici l'ordre du jour de cette séance :

1° Avis sur l'enquête relative à la rue partant du pont de St-Vincent-de-Paul pour aboutir au boulevard de ceinture ;

2° Indemnité à accorder à M. Varennes, ancien directeur du service des eaux;

3° Arrangement proposé par la Cie du gaz pour la suppression d'une rue qui traverse sa propriété;

4° Autorisation de traiter avec M. Jean Lefebvre pour l'acquisition d'une parcelle de terrain à joindre à la propriété du collége;

5° Rectification des états de remboursements à faire par les riverains des rues St-Jean et du Moulin-Bernard;

6° Agrandissement du dépôt de sûreté;

7° Crédit pour réparations et augmentation du matériel de secours en cas d'incendie.

TAXTE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

Le MAIRE de la ville de Roubaix, en exécution de la loi du 2 mai 1856, et des décrets impériaux en date des 4 août 1855 et 3 août 1861, donne avis que du 1er octobre au 15 janvier prochain inclusivement, il sera ouvert, au secrétariat de la Mairie, un registre spécial pour inscrire les déclarations relatives à la taxe municipale sur les chiens.

Le MAIRE rappelle aux intéressés qu'il résulte des dispositions édictées par les décrets précités, que les possesseurs de chiens déjà imposés ne sont tenus à faire une nouvelle déclaration que dans le cas de changement de résidence hors du ressort de la perception ou d'une modification dans le nombre et la destination de leurs chiens, entraînant une augmentation de taxe ;

Que tout chien servant à la fois à l'agrément et à la garde, doit être déclaré comme chien d'agrément, à défaut de quoi le possesseur serait imposé au double droit de la taxe la plus élevée, et qu'enfin diverses décisions du Conseil d'Etat ont établi :

1° Que les contribuables qui ont des habitations dans diverses communes, et qui s'y font accompagner par leurs chiens, doivent faire leur déclaration de payer la taxe dans la commune où est située l'habitation qu'ils occupent au 1er janvier ;

2° Que c'est le propriétaire du chien et non celui qui détient l'animal au 1er janvier, qui doit être imposé, et que la taxe est due dans la commune du propriétaire;

3° Qu'il faut entendre par chien de garde celui qui servant exclusivement à garder une habitation, une usine, un atelier, est ordinairement attaché, ne circule jamais librement sur la voie publique, et n'est pas reçu dans les appartements de ses maîtres.

Par analogie avec l'article 23 de la loi du 25 août 1844, sur les patentes; et conformément aux instructions ministérielles, les bateliers, colporteurs, marchands en déballage, musiciens ambulants, en un mot, toutes les personnes dont la profession n'est pas exercée à demeure fixe, seront assujettis à l'acquitement de la taxe à partir du 1er janvier prochain.

A la Mairie de Roubaix, le 1er octobre 1866.

ERNOULT-BAYART

Nous apprenons la formation d'une société chorale de la paroisse Ste-Elisabeth, sous la vice-présidence de M. Louis Dillies. Les choristes, déjà nombreux, nous dit-on, sont dirigés par M. Desbouvries et répètent en ce moment les divers morceaux qui doivent être exécutés le jour de la Noël.

Samedi soir, vers neuf heures quarante minutes, un vent d'ouest, assez fort, a renversé dans l'intérieur de la filature de M. Motte-Bossut, située rue de la Tuilerie, un énorme pignon resté debout depuis l'incendie qui a eu lieu le 17 novembre. Ce pignon, en s'écroulant a écrasé une partie des étages voûtés du bâtiment. Les dommages qui résultent de cet accident peuvent être évalués à environ 30,000 fr. Les mesures prises immédiatement par M. Motte-Bossut, permettent d'espérer que les ouvriers reprendront leur travail sous quinze jours.

Hier soir, vers dix heures, un incendie a éclaté dans les bâtiments occupés par MM. E. Cazier et J. Bonnet, rue du Bois. Les premiers secours organisés par les voisins et par les employés de la retorderie ont fort heureusement contribué à arrêter les flammes qui menaçaient d'envahir les étages supérieurs.

Les nommés Jean Vermeulen, Léo Vermeulen, son frère, Frédéric Helvoet et Amand Delcourt ont fait preuve d'une intrépidité qu'il est juste de signaler et qui mérite des éloges. L'arrivée des pompiers a permis d'arrêter dans son foyer cet incendie qui menaçait de prendre de grandes proportions. On croit connaître la cause de ce sinistre : des déchets humides déposés dans la sécherie de M. J. Bonnet, au premier étage, se seraient enflammés quelques heures après le départ des ouvriers.

Les pertes, pour les matières, sont évaluées à environ 2,500 fr. Il y a assurance par la Compagnie du Nord.

On vient d'arrêter sous prévention de tentative d'incendie, le nommé Ducoulombier, menuisier, rue de l'Hospice.

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION.

A partir de *lundi 3 décembre*, le prix du pain sera porté à *soixante-cinq centimes* pour les sociétaires.

C'est avec regret que l'administration se voit forcée de prendre cette mesure, mais elle fait remarquer que ce prix est encore de *quatre centimes* au dessous du prix de la taxe.

—

Les sociétaires sont priés de rapporter tous leurs jetons au siége de la société pour le dimanche *vingt-trois décembre* au plus tard.

A partir de ce jour, les jetons seront annulés, c'est-à-dire qu'ils ne prendront point part à la répartition des bénefices de l'année courante.

—

Le *dimanche 30 décembre* à onze heures précises, dans la salle des cours de physique (entrée par la petite porte contre la grille de l'Hôtel-des-Pompiers),

Il y aura une assemblée générale ayant pour objet :

1° D'entendre le rapport de l'administration sur les opérations de l'année 1866 ;

2° D'pparouver l'inventaire, et, s'il y a lieu, comme on l'espère, la répartition de, bénéfices ;

3° De réélire l'ancienne administration ou d'en nommer une nouvelle.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

—

Mercredi 19 décembre, à 8 heures du soir.

—

Equilibre des corps plongés dans les liquides.

—

Principe d'Archimède. — Force de poussée. — Expériences. — Problème d'Archimède. — Equilibre des corps flottants. — Conditions pour que l'équilibre soit stable. — Application du principe d'Archimède.

—

COURS PUBLIC DE LANGUE ANGLAISE.

—

Vendredi 21 décembre, à 8 heures du soir.

—

Résumé de la leçon précédente. — Observations générales sur les pronoms anglais. — Exercices pratiques.

—

COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL.

Jeudi 20 décembre, à 8 heures du soir.

—

De la clause de séparation des dettes.

Des séparations de biens avec les articles 1443 et suivants du Code civil, l'art. 872 du Code de procédure civile et le titre IV du Code de commerce. — Explication de ce titre.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX,

THÉATRE

Dimanche et lundi, le *Naufrage de la Méduse* avait attiré un public nombreux.

Comme nous l'avions prédit, le succès a été complet. Le vieux drame a fait sur la génération nouvelle l'impression qu'il a faite, à son apparition, sur l'ancienne.

La part faite de l'exiguité de la scène, on doit dire que les efforts faits par la direction pour monter cette pièce ont été atteints

Les décors sont très habilement disposés.

A l'acte du baptême du *père Tropique*, sur le pont de la *Méduse*, il y a un effet de lumière, une *trouée* en pleine mer qui est véritablement réussie.

La scène du radeau est très-adroitement agencée.

Encore une fois, il faut admettre que tout cela se fait dans un espace restreint.

On a tiré un excellent parti de tout, — on a surmonté l'obstacle.

C'est certainement la première fois qu'on a, à Roubaix, ce qu'on nomme une pièce à spectacle assez bien montée.

La troisième représentation aura lieu dimanche prochain.

Jeudi, on joue la charge la plus drôle qu'on ait faite à notre époque: le *Chapeau de paille d'Italie*.

C'est peut-être le seul vaudeville qui puisse être comparé aux vaudevilles du bon temps de Scribe, à *l'Ours et le Pacha*, et autres qui sont restés les modèles du genre.

Le *Chapeau de paille* est quelque chose d'incroyable comme drolerie, — comme comique même. La pièce est bien faite.

Avis à ceux qui, à notre *époque sérieuse* peuvent et veulent rire un peu.

Le rire est bon parfois. W.

THÉATRE DE ROUBAIX

Jeudi 20 décembre à 7 heures 1/2.

LE CHAPEAU DE PAILLE D'ITALIE, comédie en cinq actes mêlée de chant.

LES DEUX SOURDS, vaudeville en un acte.

FAITS DIVERS

— Une personne riche est morte récemment, laissant une fortune considérable. Elle a légué cette fortune aux hôpitaux de Paris pour être affectée à des actes de bienfaisance, mais à la charge d'exécuter certaines conditions particulières.

L'une de ces conditions est de faire, au nom de l'Académie des sciences, l'acquisition d'une rente de deux mille cinq cents francs par an, laquelle rente accumulée, permettra de décerner, tous les quatre ans un prix de dix mille francs, en faveur de l'auteur du meilleur ouvrage sur la médecine pratique, ou légale, on attendant de grands progrès dans l'art de guérir.

— Nous lisons dans l'*Illustration Militaire* l'anecdote suivante : » Le Prince Impérial se trouvant ces jours derniers dans une des allées du parc de Compiègne, suivait avec la plus grande attention les manœuvres d'un taupier à la poursuite de son gibier. Son Altesse manifestait par de petits cris de joie le plaisir qu'elle éprouvait à cette chasse singulière.

» Tout à coup le taupier, un vieux serviteur du château, barbe et cheveux blanchis par l'âge, le corps légèrement voûté par suite de son genre de travail, s'approche respectueusement du Prince :

» — Monseigneur, vous prenez plaisir à ma chasse, mais je me permets de faire remarquer à Votre Altesse que depuis quarante-quatre ans que je poursuis les taupes, ce genre d'exercice n'a plus grand attrait pour moi. J'ai demandé ma retraite, Monseigneur. Mais S. M. l'Empereur n'a pas encore daigné me répondre. Que Votre Altesse intercède pour moi et je la bénirai du fond de mon cœur pendant les jours qui me restent à vivre.

» L'attitude, le langage du vieillard frappent vivement le Prince... Sans réfléchir davantage, il court au Palais, et soumet à son père la requête du pauvre taupier.

» L'Empereur, faisant droit aussitôt à la requête, décide que la pension de taupier sera liquidée à 400 francs, et, mettant 600 francs dans la petite main du Prince :

« Allez porter cela à ce brave homme! »

» Mais le Prince, se tournant vers quelques personnes présentes :

» — Six cents francs! je suis bien heureux! mais messieurs, je ne puis pas remettre cet argent comme cela, *tout nu* entre les mains du taupier. Je voudrais une bourse. Qui me donne une bourse ?

» Par ce temps de porte-monnaie, les bourses sont rares. Cependant on en trouva une, et quelques minutes après le jeune Prince remettait au vieillard attendri, en lui annonçant la liquidation de sa pension, la bourse contenant les 600 francs de l'Empereur. »

— Il y a trois jours, les professeurs de l'Ecole de médecine étaient rassemblés extraordinairement. Il s'agissait de présenter à la nomination ministérielle un professeur d'anatomie pathologique en remplacement de M. Cruveilhier, admis à la retraite. Deux candidats étaient en présence, MM. Barth et Vulpian.

Les voix recueillies au scrutin secret se sont ainsi partagées :

M. Vulpian. . . 12 voix.
M. Barth . . . 11

Mais voici le piquant de cette élection : le lendemain, M. Vulpian, récapitulant le nom des professeurs qui avaient, disaient-ils, voté pour lui, en comptait *douze*. Pour M. Barth, c'est mieux, il a reçu *treize* lettres lui témoignant les regrets sympathiques de treize professeurs; chacun désolé que sa voix n'ait pas entraîné la majorité !

— Un journal de province a fait la statistique des grandes dames que l'on compte parmi les actrices. Leur nombre est plus grand qu'on ne le suppose :

Mlle Clairon était devenue princesse souveraine ;

Mlle Contat avait épousé le chevalier de Parny ;

Mlle Naldi est comtesse de Sparre ;

Mlle Sontag, comtesse Rossi et ambassadrice ;

Mlle Taglioni, comtesse Gilbert des Voisins;

Mlle Salu, comtesse de Fuentes;

Mlle Alboni, comtesse Pepoli ;

Mme Ristori a épousé le marquis Capranica, de la maison ducale del Grillo;

Mlle Sophie Cruvelli est devenue baronne Vigier,

Mlle Thérèse Essler a épousé morganatiquement un duc Guillaume de Prusse, cousin du roi;

La fameuse Lola Montès fut créée comtesse de Landsfeld.

Ajoutons enfin que tout récemment, Mlle Marie Taglioni, la prima ballerin du Théâtre-Royal de Berlin, a épousé le prince de Windischgrætz.

LES PETITS CREVÉS. — A plusieurs époques, on a observé qu'une certaiue partie de la jeunesse affectait des airs d'épuisement, s'efféminait dans le langage et dans le costume, et se livrait à la folie en toussant.

Les petits crevés n'affectent rien ; ils sont bien réellement crevés; ils fléchissent un genou, symptome d'alcoolisme par l'absinthe et le vermouth de Zorino.

Quant à leur existence, elle consiste en une lutte terrible et adroite contre la dépense. Riches ou pauvres, il sont avares et ne songent qu'à maintenir l'équilibre entre lo sordidité et le dire — but suprême. Paraître et ne pas payer, voilà le problème. Manger secrétement du bouilli et avoir des voitures; s'associer pour une petite proportion à des sportmen spéculateurs qui font courir, être quart de cheval comme on est quart d'agent de change.

L'amour tient peu de place dans la vie du petit crevé et ne figure pas dans son budget; il n'aime jamais, il escroque quelquefois.

A l'âge de vingt-cinq ans, le petit crevé perd ses cheveux; mais il persisté à faire sa raie, comme on jalonne une rue sur un terrain vague.

— Parmi les nombreuses publications de cette année, nous croyons être agréables à ceux de nos lecteurs qui seraient embarrassés dans leur choix, en leur signalant les belles éditions des éditeurs FURNE, JOUVET ET Ce. 45, rue Saint-André-des-Arts, Paris.

Nous leur recommandons :

LES MERVEILLES DE LA SCIENCE ; ou description populaire des inventions modernes. par LOUIS FIGUIER ; 1 magnifique volume gr. in-8 Jésus, illustré de 400 gravures. Broché, 10 fr. ; relié, 15 fr.

LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE par les Normands ; d'AUGUSTIN THIERRY. 1 beau volume grand in-8, illustré de 35 gravures tirées à part. Broché, 12 fr.; relié, 17 fr.

DON QUICHOTTE DE LA MANCHE; par MICHEL CERVANTES. 1 très-beau volume grand in-8 jésus, illustré de 160 superbes gravures. Broché, 8 fr.; relié, 13 fr.

LES SAINTS ÉVANGILES, traduction de LEMAISTRE DE SACY. 1 splendide volume grand in-8 jesus, tiré à deux teintes, avec encadrement à chaque page, orné de 103 grandes compositions, d'ornements divers et de 10 magnifiques gravures sur acier. Brochés, 20 fr.; relié 26 fr.

LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN, traduction de TH. GAUTIER FILS. 1 beau volume illustré de 155 gravures, par GUSTAVE DORÉ, Relié en toile avec plaques or, tranches dorées, 7 fr.

Sur demande affranchie, le Catalogue complet de toutes les publications de cette importante maison est adressé FRANCO, et les divers ouvrages contre leur prix en timbres ou mandat poste.

6598-6551 19 d.

— A Paris, l'on commence à songer aux cadeaux de Noël et du jour de l'an, les curieux s'arrêtent aux vitrines des magasins d'étrennes. Les amateurs habituels des étalages de Tahan s'y attardent et font déjà un examen préliminaire. Le choix est grand parmi cette variété de coupes, de vases, de coffrets que l'industrie Parisienne est si habile à renouveler. Les modèles de toutes ces fantaisies. que crée Tahan et qu'il expose dans ses magasins se font toujours remarquer par des applications